

Charte d'éthique de l'Association QUALITEL

L'Association QUALITEL a pour vocation de promouvoir la qualité de l'habitat par la certification et par l'information du public.

Créée en 1974 à l'initiative du Ministère chargé du logement, l'Association QUALITEL est aujourd'hui un organisme indépendant, dirigé par un Conseil d'Administration de 35 membres, où sont représentés les associations représentatives des consommateurs et des usagers du logement, les organisations représentatives des professionnels de la construction et du logement, et les organismes publics ou d'intérêt général intervenant dans le secteur de l'habitat.

Les excédents financiers éventuels dégagés par l'activité de l'Association sont intégralement mis au service de ses missions : développer la certification et informer le public.

▶ L'activité de certification – les observatoires

L'activité de certification de l'Association QUALITEL, qu'elle soit opérée par celle-ci ou par ses filiales, est conduite selon les règles fixées par le Code de la Consommation.

Les référentiels de certification de l'Association sont approuvés par son Conseil d'Administration, où ne domine aucun intérêt particulier. Le contenu des référentiels est guidé par la recherche d'un plus grand bien être des occupants dans des conditions de coût global acceptable et dans le souci de limiter l'impact environnemental de la construction sur tout son cycle de vie.

Tout en ne délivrant ses certifications qu'à des projets utilisant des techniques reconnues, CERQUAL (filiale de l'Association QUALITEL) souhaite encourager la création architecturale et l'innovation technique.

L'Association QUALITEL diffuse aux professionnels les enseignements qu'elle retire de son activité de certification. Elle constitue pour cela des observatoires alimentés lors de l'instruction des projets et qui donnent lieu à des rapports publics. L'Association s'interdit toutefois de diffuser des informations qui pourraient nuire à l'image de ses clients ou qui constitueraient une divulgation de concepts ou de procédés dont ceux-ci sont propriétaires.

▶ L'information du public

Les progrès dans la qualité de l'habitat ne reposent pas seulement sur les actions des professionnels mais aussi sur l'existence de consommateurs avertis et attentifs à la qualité. Par des actions d'information gratuites, utilisant en particulier le net, l'Association QUALITEL souhaite familiariser le grand public avec le vocabulaire et les concepts de la qualité du logement et lui faire connaître les solutions techniques et les équipements qui procurent les qualités attendues.

Dans la recherche des informations pertinentes et dans leur mise en forme, l'Association s'appuie sur les organismes de recherche publique, et sur les organisations professionnelles.

Elle n'est liée par aucun accord de nature commerciale qui pourrait la détourner de son but, celui d'une information objective et indépendante.

L'Association QUALITEL contribue aussi à l'information du public sur le bon fonctionnement du logement, l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie au quotidien et le respect de l'environnement.

Dans ces démarches, l'Association QUALITEL agit de façon cohérente avec les grands organismes qui contribuent déjà à l'information du public, en particulier : ADEME, ANAH, le réseau ANIL/ADIL, et avec les associations de consommateurs.